

COORDINATRICE DE PARCOURS COMPLEXES à l'association Santé 77 Nord

Écrit par Maud Begel, Coordinatrice de parcours complexes à l'association Santé 77 Nord

QUAND INTERVENONS-NOUS ?

La coordinatrice de parcours complexes (de formation infirmière ou travailleur social) exerce sa mission au sein du pôle de coordination des parcours individuels - Appui aux parcours complexes, composé de 6 coordinatrices issues d'origines professionnelles différentes et complémentaires avec des expertises fortes.

Elle agit en subsidiarité des acteurs du territoire et essentiellement sur sollicitation d'un professionnel du secteur sanitaire ou médico-social. Le recueil du consentement ou à défaut de l'assentiment du patient est nécessaire.

L'accord du médecin traitant lorsqu'il existe, est obtenu.

La coordinatrice de parcours complexes intervient sur toute situation présentant un cumul de facteurs de complexité quel que soit l'âge et la pathologie (polyopathologies, cumul de difficultés psychosociales/ troubles somatiques, isolement, rupture dans le parcours de soins, précarité...).

981

visites à domicile
du 1er janvier au 30 septembre 2023

OÙ INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons au sein du lieu de vie de la personne :

- au domicile,
- en EHPAD
- en établissement médico-social (MAS/FAM...)

POURQUOI INTERVENONS-NOUS ?

La coordinatrice de parcours est le garant du projet de vie et de soins du patient. Elle participe à l'organisation, la planification et le suivi opérationnel et de proximité du parcours du patient. Elle agit en tant que chef d'orchestre en mobilisant les ressources externes et internes nécessaires aux besoins de la personne accompagnée dans une démarche éthique et déontologique. Elle agit dans le respect du secret professionnel et construit le parcours de santé et de vie avec la personne accompagnée et ses aidants en s'adaptant à ses capacités personnelles.

Elle apporte un appui aux différents intervenants et professionnels du cercle de soins, favorise la collégialité.

Elle favorise le lien ville-hôpital et le décloisonnement des dispositifs afin d'éviter les situations de ruptures et de fluidifier le parcours du patient.

COMMENT INTERVENONS-NOUS ?

La coordinatrice de parcours recueille les informations nécessaires à l'analyse de la situation : étayage auprès des professionnels et du réseau personnel du patient...

Elle organise une visite sur le lieu de vie du patient en s'appuyant sur les expertises internes pluridisciplinaires (médecin, psychologue).

Elle intervient avec l'accord du patient, l'aidant ou les proches ainsi que certains acteurs centraux de la prise en charge peuvent être présents (infirmière libérale, médecin traitant...).

NOS ACTIONS

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement aux parcours complexes, la coordinatrice :

- Réalise une évaluation multidimensionnelle des besoins médico, psycho-sociaux du patient,
- Propose un plan d'action personnalisé d'aide et de soins, mobilise et priorise des solutions adaptées (sanitaires, médico-sociales, sociales) en lien étroit avec le médecin traitant et les autres professionnels du parcours de santé,
- Assure le suivi de la personne tout au long de son parcours, réévalue la situation si nécessaire et adapte son parcours de soins,
- Réalise un PPCS : Plan Personnalisé de Coordination en Santé qui est adressé au médecin traitant et à certains professionnels du cercle de soins,
- Planifie, soutient et coordonne les différents intervenants et dispositifs impliqués,
- Préviend et repère les situations de personnes majeures vulnérables et les situations de maltraitements,
- Coordonne et sécurise le retour à domicile après hospitalisation,
- Informe et oriente le réseau professionnel et personnel du patient sur les ressources adaptées (ouvertures de droits, dispositifs et structures),
- Participe et organise des réunions de concertation pluridisciplinaires,
- Soutient les proches aidants

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

La coordinatrice de parcours participe en interne à des instances de concertation et d'analyse des situations complexes.

Elle participe à des temps de présentation partenariale et favorise la coordination territoriale.

Elle participe à l'organisation d'actions d'information et de sensibilisation proposées par le DAC.